

Bien Cher Tous

Comme vous le savez déjà , le terrain ou le Trial Club de Seyssuel ( 38200 Isère ) pratiquait son entraînement dans la Région Lyonnaise a été longtemps menacé d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope ( APPB ) pour protéger une toute petite fleur , la «Gagée des Rochers» . Vous aviez d'ailleurs été nombreux ( 1500 en 3 semaines ) à signer la pétition en ligne ( les explications ici <http://trialclubseyssuel.com> )

Notre association , installée ici depuis 1990 , a toujours été consciente des enjeux environnementaux et a protégé cette espèce depuis 1995 date de sa découverte . Ceci fait d'ailleurs partie de nos Statuts et les «Verts» n'ont pas le MONOPOLE de la Protection de la Nature . De plus , les CONSTATS faits ont montré le développement de l'espèce puisqu'en 2011 , 3 nouvelles parcelles ont été identifiées .

Malgré nos remarques lors de l'enquête ouverte en Février 2013 , nos questions et demandes au Préfet de l'Isère , celui ci a écouté la voix de ses services ( DDT ) et des «demandeurs» les associations extrémistes/dogmatiques qui sévissent dans ce département ( FRAPNA et Gère Vivante pour ne citer qu'elles ) et a signé l'arrêté le 7 Juin 2013 .

Une fois de plus dans ce pays , on constate que certains fonctionnaires investis de pouvoirs excessifs les ... utilisent à des fins politiques .

Je rappelle en effet que les Français se sont prononcés massivement CONTRE la politique des «Verts» aux dernières élections présidentielles .

Le droit de légiférer est donné aux politiques ( les élus ) et aux citoyens ( les votants ) et en aucun cas à certains fonctionnaires qui ne sont là que pour APPLIQUER les lois et non JUGER / CONDAMNER un Club de Trial et une Population sur la base d'avis non fondés / justifiés .

Bien entendu notre Club , associé au Comité de Défense des Coteaux de Seyssuel ( CDCS ) , va attaquer cet APPB au Tribunal Administratif ( l'état se juge lui-même , encore une spécificité française ... ) .

Malheureusement , comme vous vous en doutez , il nous faut JUSTIFIER au TRIBUNAL notre position avec une expertise de terrain et un avocat compétent dans ce domaine , et tout ceci coûte énormément d'argent , autour de 20.000 € en première évaluation ( Expertise 6000 – Avocat 6000 – Cour Constitutionnelle 6000 + frais ) .

Nous n'avons donc pas d'autre choix que de solliciter votre générosité pour une participation morale et financière à la défense de ce Club et de la Moto en France ( quelle soit verte ou non ) .

Ce faisant vous ferez BARRAGE aux excès/abus de certains FONCTIONNAIRES à qui on donne beaucoup trop de POUVOIRS et qui en usent sans CONTROLE des citoyens .

Nous comptons sur vous en MASSE .

Signé Charles COUTARD 10 fois Champion de France de TRIAL Président- Fondateur du TCS et Bernard BRAMONTE vice Président du TCS en charge du dossier Biotope .

---

### Bulletin de Soutien au Trial Club de Seyssuel

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse Mail pour recevoir la lettre de suivi de l'affaire :

.....@.....

Montant choisit ( cochez la case correspondante )

10 €     20€     30€     50€     100€ et Plus

Chèque à l'ordre du TCS à envoyer à notre Trésorier

Patrick Bordin-Viollet - 535 Le Goutarin – 38150 VERNOZ - 04 74 84 44 63